

1^{ère} & Terminale

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous communiquer les informations relatives à la rentrée prochaine en ce qui concerne son organisation ainsi que la circulaire pour la mise à disposition des manuels scolaires.

Modalités de rentrée :

La rentrée s'effectuera le mercredi 2 septembre à 10h00. Les listes de classes sont affichées sur la cour avec les indications de salles.

Les élèves rejoignent leur Professeur Responsable de Classe qui les accueille et les prend en charge jusqu'à 12h00.

Les cours habituels débutent dès le jeudi 3 septembre selon l'emploi du temps communiqué aux élèves par le Professeur Responsable de Classe.

Fournitures : laissées à l'appréciation des lycéens. Une information complémentaire sera délivrée pour l'option « Arts plastiques ».

Manuels scolaires : se reporter à la circulaire jointe.

Divers administratif et comptable :

Le règlement intérieur du lycée sera transmis le jour de la rentrée. La carte de sortie (statut 1 et 2) sera transmise dans les jours qui suivront.

Le service comptabilité sera ouvert à partir du 20 août 2020.

Vous êtes encouragés à consulter régulièrement le site www.saint-paul-angouleme.fr, notre page Facebook *Ensemble Scolaire Saint-Paul Angoulême* ou notre application « Saint-Paul » à télécharger gratuitement sur « Google Play Store » (sous Android) ou sur « Apple App Store » (sous Apple).

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef d'établissement



François CONSTANTIN